

Proposition présentée par les députés:

M^{me} et MM. Stéphanie Ruegsegger, Renaud Gautier, Pierre Froidevaux, Patrick Schmied et Claude Blanc

Date de dépôt: 2 septembre 2002

Messagerie

Proposition de motion

relative à l'éventuelle affectation de l'ancienne usine BAT comme centre de formation de la police genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'exiguïté de l'actuel centre de formation de la police genevoise et l'éparpillement des divers lieux d'enseignement qui en découle ;
- l'importance croissante que revêt l'instruction d'un corps de métier dont le rôle est essentiel à l'équilibre de la société, en particulier au vu de l'évolution des tâches qu'il doit aujourd'hui assumer ;
- le fait que les locaux sis sur la parcelle de l'ancienne usine BAT à la route des Acacias ne sont plus occupés depuis déjà un certain temps ;

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la possibilité d'affecter les terrains sis sur la parcelle de l'ancienne usine BAT comme centre de formation de la police genevoise ;
- à accorder, pour ce faire, une dérogation au régime des zones en vigueur ;
- le cas échéant, à proposer une solution alternative.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'actuel centre de formation de la police, installé dans les locaux de l'ancienne usine Chirat à Carouge, est devenu trop exigü pour pouvoir dispenser une formation de qualité dans de bonnes conditions.

Une structure de pointe, mais à l'étroit

Nous en voulons pour preuve le fait que la police doit, depuis plusieurs années, s'étendre en plusieurs lieux différents du canton. Il ne lui est en effet plus possible de loger sous le même toit les trois volées de police (gendarmerie, police judiciaire et gardes de sécurité internationale) actuellement en cours d'instruction ou encore les agents de sécurité municipale qu'elle forme également. La recherche incessante – et malheureusement infructueuse à ce jour – d'une nouvelle salle d'entraînement de condition physique ou d'arts martiaux en constitue un second témoignage.

Si cette situation n'est pas nouvelle, elle pose évidemment des problèmes sur le plan de la logistique et de l'organisation. A terme, ceux-ci pourraient d'ailleurs s'étendre aux sessions de formation continue également assurées par le centre de formation de la police.

Elle pourrait en outre avoir des répercussions négatives sur un certain nombre de projets auxquelles la police de notre canton est partie prenante. Car il faut savoir que sa structure de formation bénéficie d'un rayonnement certain auprès de ses homologues de divers cantons et pays, de par les spécialités dans lesquelles elle possède un savoir-faire reconnu.

Genève à la pointe en matière de formation !

Enfin – à titre d'information – il faut savoir que la prochaine révision du système de sécurité intérieure (USIS) concoctée par les services de M^{me} Ruth Metzler est susceptible d'avoir des répercussions tout à fait intéressantes pour nous. Parmi les dispositions techniques, le département fédéral de justice et police envisage en effet la régionalisation de la formation. Et là réside pour Genève l'opportunité de remporter le *leadership* des cantons romands.

La formation, un enjeu à dimensions multiples

A l'heure où la population porte un regard particulièrement attentif sur les mutations que connaît la société – et sur leurs conséquences – la police se trouve confrontée à de nouvelles problématiques. Pour répondre à cette donne inédite, elle doit se doter de nouveaux moyens, se familiariser avec de nouvelles techniques.

A cet égard, le fait de pouvoir réunir l'intégralité de la structure d'instruction sous un seul et même toit représente indéniablement un plus. Notamment de par le partage continu de connaissances et d'expériences qu'il induira automatiquement entre les différentes personnes fréquentant cet endroit. Cela revient en quelque sorte à bâtir pour la sécurité au sens large.

L'ancienne usine BAT aux Acacias ? Une solution sur mesure !

A première vue, il pourrait sembler ardu de trouver un lieu suffisamment vaste pour répondre aux besoins exprimés plus haut. L'usine occupée par le fabriquant de cigarettes *British American Tobacco* (BAT) jusqu'en 1999 à la route des Acacias possède à cet égard des caractéristiques tout à fait intéressantes pour ce projet de centre de formation unique.

Citons quelques-uns de ses avantages : grande parcelle (plus de 20 000 m²) ; possibilité de transformer les locaux actuels afin d'accueillir les différents types de salles nécessaires ; existence (en principe) d'une ancienne cafétéria, etc.

S'il est indéniable que la transformation de la structure actuelle aurait un coût, celui-ci demeure toutefois nettement inférieur à l'investissement que représenterait la construction de la deuxième tranche des travaux à la rue de la Gravière.

Le terrain en question est certes actuellement situé en zone industrielle. Mais l'obstacle est franchissable. Au vu des circonstances et du dossier, il devrait en effet être possible au département concerné (DAEL) d'accorder une dérogation sur ce point.

Dans ce but, et au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir adopter ce projet de motion et le renvoyer au Conseil d'Etat.